



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 6 mai 2014

## Communiqué de presse

### EVACUATION DE CAMPEMENTS ILLICITES SITUES A RONCQ



Le préfet du Nord a accordé ce matin le concours de la force publique à l'huissier pour évacuer un campement illicite situé sur un terrain appartenant à Lille Métropole dans la commune de Roncq. Cette opération, réalisée dans le cadre de l'ordonnance d'expulsion délivrée, en décembre dernier, par le TGI de Lille à la demande de la communauté urbaine, s'est déroulée dans le calme. Elle a concerné une trentaine de personnes.

Par ailleurs, les personnes occupant illégalement un terrain appartenant à la SEM Ville Renouvelée dans la même commune sont parties de manière volontaire.

En application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, un diagnostic social a été réalisé par la ville de Roncq.

Cette perspective d'évacuation a été présentée au comité de suivi réunissant la ville de Roncq, la SEM Ville Renouvelée, Lille Métropole Communauté urbaine et les services de l'Etat (direction académique des services de l'éducation nationale, agence régionale de santé, direction départementale de la cohésion sociale...). Ce comité de suivi a été réuni à trois reprises, dont la dernière fois le 29 avril. La situation sanitaire des personnes concernées et la scolarisation des enfants ont été présentées lors de ces réunions. La situation des personnes les plus vulnérables est suivie par les services de l'Etat en lien avec les associations en charge de l'accompagnement des populations de culture rom.